

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 20/06/2022

Date de la convocation:

14/06/2022

Date d'affichage:

14/06/2022

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 32

L'an 2022 et le 20 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente d'Eschbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : CHARBAU Bernard, M. CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : JUNG Jean-Yves

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic (jusqu'à 20h00), OSTER Rémy, ROS Jean-Charles,

Elus excusés - procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : WEINLING-HAMEL Elisabeth représentée par JUNG Jean-Yves, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : BALL Jean-Claude donne procuration à ISEL Roger, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique donne procuration à WEISS Damien

Elus absents:

Titulaires :

MM. MM : BASTIAN Marc, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline.

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, ROMIAN Serge, SCHAEFFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M CUNTZ Freddy

Réf : 040.2022

Vote : A l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

040.2022 : Création et composition des commissions internes thématiques – ajout de membres à la commission de pôle «transition écologique, mobilité et développement durable » et « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière »

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des

départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°035.2020 du conseil communautaire en date du 27.07.2020 : « Création et installation des instances de travail, désignation/élections des membres et du président d'instance (commission finances, commission achats, commissions thématiques et/ou territoriales, et comités de pilotage, comités consultatifs, conseil de développement avec ou sans représentants non élus) »,

Vu la délibération n°050.2020 du conseil communautaire en date du 21.09.2020 : « Création et composition des commissions internes thématiques »,

Vu la délibération n°064.2020 du conseil communautaire en date du 23.11.2020 : « Création et composition des commissions internes thématiques – ajout de membres - complément à la délibération n°050.2020 en date du 21.09.2020.»,

Vu la délibération n°085.2021 du conseil communautaire en date du 13.12.2021 : « Création et composition des commissions internes thématiques – ajout de membres à la commission « cohésion sociale - Animation jeunesse, intergénérationnelle - Animations culturelles » - complément à la délibération n°064.2020 et n°050.2020 »,

Considérant l'organisation de la gouvernance intercommunale à la suite du renouvellement de mandat,

Considérant la demande de Mme Sylvie ROSIN - conseillère municipale à Goersdorf, d'intégrer la commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable »

Considérant la demande de M. Gérard NICASTRO – maire d'Obersteinbach, la commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière »,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président Mme Lysiane DUDT, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle tourisme et thermalisme, politique transfrontalière,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la composition des commissions de pôles suivants, par l'ajout de membres supplémentaires à la suite de leur demande (soulignés) :**

Commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable »

- Roger ISEL, président-Hegeney
- Guillaume PETER, 2^e vice-président-Forstheim
- Catherine ATTALI, conseillère municipale-Lembach
- Jean-Louis KLIPFEL, conseiller communautaire titulaire-Laubach,
- Marc SCHAEFER, conseiller communautaire suppléant-Morsbronn-les-Bains,
- Dominique PFEIFFER-RINIE, conseiller communautaire titulaire-Preuschdorf
- Stéphane MATTEL, conseiller municipal-Preuschdorf
- Dominique FERBACH, conseiller communautaire titulaire-Oberdorf-Spachbach
- Dominique SIEDEL, conseiller communautaire titulaire-Durrenbach
- Freddy CUNTZ, conseiller communautaire titulaire, Goersdorf-Mitschdorf
- Monique MEYER, conseillère communautaire titulaire-Gunstett
- Hervé TRITSCHBERGER, conseiller communautaire titulaire-Eschbach
- Martine STIEFEL, conseillère communautaire titulaire-Langensoultzbach
- Steeve LOGEL, conseiller municipal-Woerth
- Mike GRAESSEL, conseiller municipal-Merkwiller Pechelbronn
- André SCHMITT, conseiller communautaire titulaire-Wingen
- Sylvie ROSIN - conseillère municipale-Goersdorf

Commission de pôle « tourisme et thermalisme, politique transfrontalière »,

- Roger ISEL, président-Hegeney
- Lysiane DUDT, 4^e vice-présidente-Morsbronn-les-Bains
- Bernard CHARBAU, conseiller communautaire titulaire-Lembach
- Aurore BAUER, conseillère municipale - Goersdorf
- Andrée BURKHARDT 1^{ère} adjointe- Woerth
- Dominique SIEDEL, conseiller communautaire titulaire-Durrenbach
- Freddy WEHRUNG, conseiller communautaire suppléant-Laubach
- Jean-Charles ROS, conseiller communautaire suppléant-Oberdorf-Spachbach
- Dany WALTER, conseiller communautaire titulaire-Lampersloch
- Marc BASTIAN, conseiller communautaire titulaire-Froeschwiller
- Stéphane WERNERT, conseiller communautaire titulaire-Preuschdorf
- Hervé TRITSCHBERGER, conseiller communautaire titulaire-Eschbach
- André SCHMITT, conseiller communautaire titulaire-Wingen
- Rémy OSTER, conseiller communautaire suppléant-Forstheim
- Gérard NICASTRO, conseiller communautaire titulaire-Obersteinbach

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/06/2022

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL